

CFA : RECAPITULATIF DES CONDITIONS D'ENGAGEMENT, DE NOMINATION DES ARBITRES ET DE PRISE EN CHARGE POUR LA SAISON 2024

	Division 1	Division 2	Division 3	Open de France féminin	Championnat ou Open de France 18U/15U/12U	Open de France 10U/9U	PRECONISATIONS / Championnats R1 (19 ans et +)	
Conditions d'engagement								
Arbitre 1	AN/AF3B (actif) ou AR/AF2B stagiaire à la formation d'Arbitre Fédéral niveau 3 Baseball 2024 Participation au stage de préparation CFA s'il est organisé ou, s'il ne l'est pas, à une journée, au minimum, de formation en région (à ses frais ou ceux de son club - attestation de présence à fournir).	AR/AF2B (actif) AU MINIMUM. Participation impérative au stage de préparation CNAB s'il est organisé ou, s'il ne l'est pas, à une journée, au minimum, de formation en région (à ses frais ou ceux de son club - attestation de présence à fournir). A prévoir pour 2025 AN/AF3B (actif) ou AR/AF2B stagiaire à la formation d'Arbitre Fédérale niveau 3 Baseball.	AR/AF2B (actif) - AD/AF1 possible si coopté par la CFA . A prévoir pour 2025 AR/AF2B (actif) ou AD/AF1 stagiaire à la formation d'Arbitre Fédérale niveau 2 Baseball. Peut s'être déjà engagé au titre d'une équipe D1 ou D2 pour la même saison sous réserve que ledit championnat soit intégralement terminé au jour du début du championnat de D3.	Sans objet <i>(en l'absence de tour préliminaire)</i>	Arbitres actifs (les AD/AF1 devant être cooptés par la CFA).	La CRA dont dépend le club organisateur proposera une liste d'arbitres afin qu'ils couvrent l'ensemble des rencontres de la compétition.	AR/AF2 (<i>grade à préférer, favoriser, encourager pour la R1</i>) ou AD/AF1 (actif).	
Arbitre 2	AR/AF2B (actif) ou AD/AF1 stagiaire à une formation d'Arbitre Fédéral niveau 2 Baseball en 2024.	AR/AF2B (actif) ou AD/AF1 stagiaire à une formation d'Arbitre Fédéral niveau 2 Baseball en 2022.	Non obligatoire.				Selon règlements particuliers de la ligue.	
Obligation que l'un des arbitres soit licencié dans le Club	Oui	Oui	Non			Non	Sans objet	Oui
Obligation en matière de disponibilités	AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la CFA. Le club devra y veiller si nécessaire. Un planning PREVISIONNEL des disponibilités des deux arbitres sera joint aux formulaires d'engagement. L'arbitre devra impérativement répondre au sondage CFA sur ses disponibilités lorsqu'il sera lancé.	AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la CFA. Le club devra y veiller si nécessaire. Un planning PREVISIONNEL des disponibilités des deux arbitres sera joint aux formulaires d'engagement. L'arbitre devra impérativement répondre au sondage CFA sur ses disponibilités lorsqu'il sera lancé.	Être disponible autant que possible .			Pour l'ensemble des rencontres de la compétition, hors phase finale , un arbitre au titre de chaque équipe participante, ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de celle-ci , doit être présent lors de chaque regroupement.	Les arbitres proposés ne doivent pas faire par ailleurs partie de l'encadrement de l'une des équipes engagées.	Chaque équipe fourni un arbitre pour chaque match.
Formulaires d'engagement	"D1 / D2" (+ planning prévisionnel des disponibilités) joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à cfa@ffbs.fr .	"D1 / D2" (+ planning prévisionnel des disponibilités) joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à cfa@ffbs.fr .	"D3" joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à cfa@ffbs.fr .			"Championnat (ou Open) de France 23U/18U/15U/12U" joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à cfa@ffbs.fr .	Sans objet	Selon procédure mise en place par la ligue.
Nomination et prise en charge des arbitres								
Désignations	Président CFA et désignateurs D1 (François Xavier Chaffois + Nathan Polis)	CFA : Désignateurs	- CRA du territoire des rencontres pour la phase de qualification. - CFA pour le "final four"	CFA (+ CT sur place)	- Responsables nommés par la CFA et/ou CT le cas échéant pour la phase de qualification - CFA pour la phase finale (+ CT sur place)	Responsable nommé par la CFA	CRA pour les demi-finales, la finale et les barrages	
Nombre d'arbitres	2 à 4	2 voire 3	2 voire 3	2	2	1 (voire plus sans coût induit)	2	
Grades	AN/AF3B (voire AR/AF2B si nécessaire et coopté)	AN/AF3B ; AR/AF2B (voire AD/AF1 cooptés si nécessaire)	AN/AF3B ; AR/AF2B ; AD/AF1 cooptés	AN/AF3B ; AR/AF2B ; AD/AF1 cooptés	AN/AF3B ; AR/AF2B ; AD/AF1 cooptés	AD/AF1 voire jeune arbitre (JA) au minimum	AR/AF2B ; AD/AF1 (+ AN/AF3B disponible)	
Indemnités <i>(montants fixés en fonction de la rencontre arbitrée et incluant le panier-repas, sauf lorsqu'il est précisé le contraire)</i>	50 €/match Sauf Challenge de France = 50 € de forfait journalier (panier-repas non inclus)	45 €/match	43 €/match	30 €/match	18U = 30 €/match Une rencontre de championnat 15U ou 12U = 25 € 2 rencontres et + de championnat 15U ou 12U dans la journée = forfait journalier 50 € (panier-repas non inclus)	Une rencontre = 10 € 3 rencontres et + dans la journée = forfait journalier 30 € (panier-repas non inclus) Les JA de moins de 16 ans ne peuvent pas être indemnisés.	30 €/match	
Prise en charge	Paiement par la Fédération avec provisions versées par les clubs (3 chèques de 2 000 €). Paiement par les clubs (sur le terrain avant la rencontre) en cas de barrage D1/D2	Paiement par la Fédération avec provisions versées par les clubs (4 chèques de 1 000 €). Par la FFBS pour la finale. Paiement par les clubs (sur le terrain avant la rencontre) en cas de barrage D2/D3.	Paiement par les clubs (sur le terrain avant la rencontre). Par la FFBS pour le "Final Four". Paiement par les clubs (sur le terrain avant la rencontre) en cas de barrage D2/D3.	Indemnités à la charge de la FFBS et frais de déplacement répartis entre l'ensemble des équipes (facturation par la Fédération à la fin de la compétition).	Phase de qualification (plateaux nord et sud) : frais de déplacement à la charge du club de l'arbitre et indemnités payées par la Fédération avec provisions versées par les clubs présents (18U = 1 chèque de 180 € ; 15U et 12U = 1 chèque de 100 €). Phase finale : indemnités à la charge de la FFBS et frais de déplacement répartis entre l'ensemble des clubs qualifiés (facturation par la Fédération à la fin de la compétition).	Paiement par la Fédération avec provisions versées par les clubs (1 chèque de 100 €).	Clubs ou ligue	